

## Tarification de la 5<sup>e</sup> édition (2010-2012)

### Modalités

Le tarif triennal s'applique aux demandes d'adhésion reçues avant le 11 juin 2010 et acceptées par la Corporation.

### Mode de paiement

Nous vous proposons deux solutions de paiement :

1. Paiement intégral de votre tarif triennal en un seul versement.
2. Paiement en trois versements annuels. Dans ce cas, le tarif triennal est majoré de 15%.

Merci de nous indiquer votre choix sur le formulaire d'adhésion

### Ce tarif inclut :

- Les honoraires et les frais de déplacement du classificateur des Fleurons du Québec pour l'évaluation de votre municipalité
- Un rapport d'évaluation professionnel contenant des pistes d'amélioration pour tous les domaines de la municipalité
- Une classification officielle attestant de vos efforts d'embellissement paysager durable
- Les outils de visibilité des Fleurons du Québec dont la signature municipale et la possibilité d'afficher votre classification au moyen du panneau officiel

### Grille tarifaire

Municipalité ou arrondissement de Québec et de Montréal	Tarif triennal *	Versement annuel * 2010, 2011 et 2012
Moins de 1 000 habitants	585 \$	225 \$
1 000 à 4 999 habitants	870 \$	333 \$
5 000 à 19 999 habitants	1 455 \$	558 \$
20 000 à 49 999 habitants	2 040 \$	782 \$
50 000 à 74 999 habitants	2 625 \$	1 006 \$
75 000 à 99 999 habitants	3 315 \$	1 271 \$
100 000 à 124 999 habitants	3 900 \$	1 495 \$
125 000 habitants et plus TARIF DE BASE :	3 900 \$	1 495 \$
Pour chaque tranche de 25 000 habitants (arrondi à la tranche supérieure) :	975 \$	374 \$

\* TPS et TVQ en sus